A l'attention du Collège des Bourgmestre et Echevins

Avenue Roi Albert 33

1082 Berchem Sainte Agathe

Concerne : Conseil communal du 22 décembre 2013 - Dossier Ecole secondaire et suite donnée à la Motion ad hoc du 26 septembre 2013

Berchem-Sainte-Agathe, le 15 mai 2013

Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins,

Dans le cadre de l'agenda complémentaire relatif aux interpellations, je vous rappelle la Motion en faveur d'une étude de faisabilité d'implantation adoptée par le Conseil en séance du jeudi 26 septembre 2013. Huit mois ce sont passés depuis cette motion que votre majorité a votée de concert avec le groupe FDF et devant l'appui unanime des conseillers du PS et d'Ecolo.

Je vous rappelle encore, non que vous l'ignoriez mais bien parce que vous ne semblez pas disposés à vous saisir pleinement, et ce en concertation bien entendu avec les autres niveaux de pouvoir, de cette question urgente avec la part de responsabilité qui vous incombe : Il n'existe pas à ce jour d'établissement secondaire d'enseignement général dans notre commune bruxelloise de 23.380 habitants (donnée du 1er janv. 2013).

Pourtant cette absence d'école secondaire devient intenable face à la pression démographique scolaire constatée : Berchem-Sainte-Agathe connaît un des booms démographiques le plus importants pour les 3 à 12 ans avec une croissance prévue de 31% d'ici 2020 pour une moyenne régionale de 23%.

Les travaux entrepris à Berchem pour les bâtiments scolaires de la maternelle et du primaire démontrent d'ailleurs l'urgence de rencontrer ce défi du boom des écoliers (extension « Préfab » de l'école Openveld de 500 m2 via des préfabriqués pour pouvoir accueillir 100 écoliers supplémentaires dès la rentrée 2012) et projetés (nouvelle école Jean Monnet en 2014 d'une surface totale estimée à 2214 m2, hors locaux de gymnastique pour 4 classes maternelles et 12 classes primaires : soit une capacité totale d'environ 340 élèves).

Il est donc inéluctable de poursuivre la prise d'initiative politique Berchemoise au niveau de l'implantation d'une école secondaire. Et ce, compte tenu du boom démographique scolaire en Région Bruxelloise, particulièrement ressenti dans le nord de Bruxelles avec la saturation des établissements d'enseignement secondaire. D'autant plus que les effets collatéraux du calamiteux décret Inscriptions risquent de s'accentuer avec la suppression du principe de l'adossement comme critère de priorité pour l'inscription des élèves dès la rentrée 2014 (voir La Libre, vendredi 22 novembre 2013, p. 4-5).

Je note d'ailleurs que le ministre- président "Rudi Vervoort (PS) a réuni le 11 décembre 2013 les Ministres de l'Enseignement francophone et flamand, Marie-Martine Schyns (CDH) et Pascal Smet (SPA), avec les partenaires sociaux. La Région veut désormais se concentrer sur le secondaire. Une vaste étude sera lancée et un manager du développement des

infrastructures scolaires à Bruxelles sera désigné, pour coordonner les différents acteurs impliqués, identifier les besoins et proposer des solutions."

Comme indiqué dans la Motion et je vous le rappelle encore et encore, l'étude 2010 de l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA) indique la nécessité de prévoir pour l'immédiat 2014-2015, la construction de trois écoles secondaires de capacité moyenne de 700 à 1000 chaises dans la zone Nord Ouest des communes de Molenbeek, Koekelberg et Berchem-Sainte-Agathe.

Je note enfin que dans récent reportage diffusé par TéléBruxelles, le Collège du Sacré Cœur de Ganshoren indique pâtir directement de l'absence d'école secondaire à Berchem. « » Au Sacré Coeur de Ganshoren, sur 78 enfants de 6è primaire, seuls 35 auront une place en 1ère secondaire dans le même établissement. La plupart des inscrits le sont parce qu'ils ont un frère ou une soeur dans la section secondaire. Résultat de la priorité donnée aux enfants de Berchem-Sainte-Agathe, la commune voisine, en raison d'un meilleur indice géographique. Un **effet pervers** du décret, que dénonce l'école. »

(http://www.telebruxelles.net/portail/info/ganshoren/31402-des-incoherences-du-decret-inscription)

Je note par ailleurs, que votre Collège collabore avec plus de proactivité avec le CPAS lorsqu'il s'agit d'anticiper une autre conséquence du boom démographique, à savoir l'augmentation des seniors très âgés : Un ministre régional peut se targuer au cours d'une préinauguration des bâtiments en construction de l'excellente collaboration « sans retard » de l'Administration communale dans la bonne exécution du dossier et de sa concrétisation immobilière. Au vu des faits avancés ci-dessus au sujet de la non moins urgente nécessité de réagir à la situation de boom scolaire dans le secondaire, permettez-moi de m'interroger sur les raisons de l'immobilisme de votre majorité dans ce dossier : Pourquoi cette lancinante question de la disponibilité d'un établissement scolaire d'enseignement secondaire général à Berchem-Saint-Agathe n'obtient pas de réponse adéquate de votre Collège jusqu'ici, et en tout cas avant l'issue des élections de ce 25 mai prochain ?

Je vous rappelle pourtant que par cette motion adoptée le 26 septembre 2013, le Conseil communal soutient les efforts régionaux entrepris en la matière (Task Force Enseignement), sollicite que le Collège prenne les contacts ad hoc au niveau régional (Agence de Développement Territorial – ADT). Il demande surtout un rapport régulier du Collège sur les prises de contact dans ce dossier d'implantation d'une école secondaire francophone.

Sur base de ces considérations préliminaires, le Collège et Monsieur le Bourgmestre peut-il répondre précisément aux questions suivantes ?

1/ Le Collège peut-il indiquer au Conseil la raison qui empêche que cette "Motion en faveur d'une étude de faisabilité d'implantation d'une école secondaire francophone à Berchem-Sainte-Agathe" soit suivie d'effet utile dans son observation, à savoir un compte rendu régulier des prises de contact demandées ?

2/ Le Collège peut-il indiquer au Conseil s'il a pris contact avec les acteurs administratifs du dossier, au plan régional et/ou communautaire, notamment l'Agence de Développement Territorial (ADT), pour étudier la faisabilité d'une implantation d'une école secondaire à Berchem-Sainte-Agathe ?

3/ Le Collège peut-il informer le Conseil sur l'état de situation des discussions entreprises, dans ce dossier d'étude de faisabilité d'implantation d'une école secondaire, avec les divers niveaux de pouvoir, tant au niveau régional que communautaire (en particulier en regard de l'interpellation récente du ministre-président Rudi Vervoort envers les bourgmestres bruxellois et de sa dernière initiative de ce 11 décembre 2013 ?

4/ Le Collège peut-il, ayant procédé à l'acquisition (avec l'approbation du Conseil) du domaine de la Banque Nationale, indiquer au Conseil l'état d'avancement plus précis à ce jour de ses réflexions quant à la destination de ce domaine ?

5/ Peut-il confirmer, dès lors que les conditions de cession du domaine sont parfaitement connues, qu'il refuse absolument d'envisager une étude d'implantation d'une école secondaire sur les terrains réputés "à bâtir" (située dans l'angle Avenue de la Basilique et de la Chaussée de Gand) de ce domaine de près de 3 ha, et pour quels motifs autres que des raisons purement "techniques - urbanistiques" ?

6/ Monsieur le Bourgmestre peut-il confirmer le maintien de sa prise de position suivante dans la presse : « Nous n'avons pour l'instant pas d'objectif de rentabiliser à court terme (ces terrains réputés "à bâtir") - *dans l'article* "La commune rachète le terrain de la BNB pour 4,5 millions" paru dans Le Soir du 29 novenbre 2013 ?

7/ Le Collège peut-il remettre au Conseil un descriptif architectural des classes disponibles à l'école primaire communale sise place Roi Baudouin?

8/ Le Collège peut il indiquer au Conseil si le C.P.A.S. a finalisé un descriptif architectural et d'état des lieux de la Maison de repos Val des Fleurs qui sera prochainement désaffectée au profit du nouvel établissement MRS dont les travaux sont « inaugurés » ce jeudi 15 mai 2014 ? Le Collège peut-il veiller à remettre au Conseil ce descriptif architectural ?

9/ Le Collège peut-il enfin indiquer s il a pris à ce jour une quelconque initiative dans ce dossier en vue de favoriser une étude de faisabilité d'implantation d'une école secondaire d'enseignement général sur le territoire de Berchem-Sainte-Agathe ?

10/ Le Collège peut-il confirmer qu'il refuse de prendre en considération les constats de discrimination, comme établis par MM. Jean-Marc Zocastello, Directeur section secondaire et Marc Delvaux, Directeur section primaire Collège du Sacré-Cœur de Ganshoren, en défaveur de leur propre population scolaire de Ganshoren, du fait de « de la priorité donnée aux enfants de Berchem-Sainte-Agathe, la commune voisine, en raison d'un meilleur indice géographique » ?

En vous remerciant pour l'attention portée à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'assurance de mes salutations distinguées.

Nicolas Stassen Conseiller communal 0496471061